



J & R IMMOBILIER

SARL au capital de 10000 € - RCS TOULOUSE 838 405 322

Siège social 3 avenue de Gameville – 31650 Saint-Orens-de-Gameville

Tél : 05 82 95 84 51 - E-mail : saintorens@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 02 octobre 2020

Honoraires de transaction : locaux d'habitation et terrains (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 à 50 000 €	6 000 €
De 50 001 à 100 000 €	8 000€
De 100 001 à 150 000 €	7.5%
De 150 001 à 200 000 €	7%
De 200 001 à 250 000 €	6.5%
De 250 001 à 350 000 €	6%
De 350 001 à 450 000 €	5.5%
À partir de 450 001 €	5%

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

*Cas particulier

➔ **Honoraires de transaction de locaux professionnels et commerciaux : 8%TTC du prix restant au Vendeur avec un minimum de 8 000€ TTC.**

➔ **Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

N° TVA intra-communautaire : FR 61 838 405 322 – Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle n° CPI 3101 2018 000 033 490 délivrée par la CCI de Toulouse, 2 rue d'Alsace Lorraine, 31000 Toulouse – Activité : Transaction sur immeubles et fonds de commerces - Garantie financière Transaction : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, 16 rue Hoche, Tour Kupka B, 92919 Nanterre - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante. Compte séquestre : 08005302488.



J & R IMMOBILIER

SARL au capital de 10000 € - RCS TOULOUSE 838 405 322

Siège social 3 avenue de Gameville – 31650 Saint-Orens-de-Gameville

Tél : 05 82 95 84 51 - E-mail : saintorens@laforet.com

Locations – Barème à compter du 02 octobre 2020

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**
8,00€TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 8,00€TTC/m² à la charge du bailleur.
- **Etat des lieux :** 3,00€ TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire et 3,00€ TTC/m² à la charge du bailleur.
- **Entremise et négociation :** non facturé

Honoraires pour les autres baux :

Professionnels et commerciaux :

12% du montant du loyer annuel TTC

Prestations particulières – Barème à compter du 13 août 2018

Honoraires d'état des lieux :

3,00€ TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur et 3,00€ TTC/m² à la charge du locataire.

Estimations ou attestations de valeur : non facturé